

5.3

Caractéristiques des travailleurs handicapés

Un travailleur handicapé sur deux a plus de 50 ans et six sur dix sont des employés ou ouvriers. Un tiers des salariés reconnus handicapés exercent à temps partiel, très majoritairement pour des raisons de santé.

Parmi l'ensemble des personnes en emploi, les travailleurs handicapés sont nettement plus âgés et plus souvent ouvriers ou employés

Parmi les 28,0 millions de personnes de 15 à 64 ans en emploi en 2023, 1,2 million (soit 4,3 %) dispose d'une reconnaissance administrative de handicap (tableau 1). La plupart d'entre elles sont des bénéficiaires de la loi sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH). Elles sont nettement plus âgées que la moyenne et vivent plus souvent seules : 50 % ont entre 50 et 64 ans et 27 % de leur ménage est constitué d'une seule personne, contre respectivement 31 % et 20 % de la population totale en emploi. Nettement moins diplômés, les travailleurs reconnus handicapés sont plus souvent « employés » ou « ouvriers » (60 % contre 44 % de l'ensemble des personnes en emploi).

En tenant également compte des personnes qui ont un problème de santé durable, accompagné de difficultés depuis au moins six mois dans les activités quotidiennes (voir « Population reconnue handicapée ou limitée par un problème de santé durable »), 3,5 millions de personnes en emploi sont reconnues handicapées ou limitées par un problème de santé durable (soit 13 % de la population en emploi¹ et 1,0 million déclarent de fortes limitations d'activité (indicateur GALI, dont 0,3 million sont reconnues handicapées). Ces deux populations présentent des caractéristiques sociodémographiques très similaires à celles des travailleurs reconnus handicapés.

Les salariés handicapés sont deux fois plus souvent à temps partiel, contraints par leur santé

En 2023, un tiers des salariés reconnus handicapés travaillent à temps partiel (contre 17 % pour l'ensemble de la population en emploi), et près de la moitié d'entre eux sont à mi-temps ou moins (tableau 2). Dans 66 % des cas, ils travaillent à temps partiel pour des raisons de santé ou de handicap. Leur état de santé perturbe l'exercice de leur activité professionnelle : 14 % des salariés reconnus handicapés sont ainsi en arrêt de travail toute la semaine au cours de laquelle ils sont enquêtés (contre 4 % de l'ensemble des travailleurs).

Lorsque sont également pris en compte les salariés qui déclarent une limitation d'activité pour un problème de santé durable, le temps de travail est plus élevé et moins lié aux problèmes de santé (un quart à temps partiel dont 42 % pour raisons de santé), mais les situations d'arrêt de travail sont encore plus fréquentes (18 %). Elles le sont encore plus parmi les personnes déclarant de fortes limitations d'activité (38 %).

Enfin, les salariés reconnus handicapés ou ayant des limitations d'activité travaillent un peu plus souvent dans le secteur public que l'ensemble des salariés. ■

Pour en savoir plus

- > Insee (2024). [Fiche Travail, santé et handicap](#). Dans *Emploi, chômage, revenus du travail*. Paris, France : Insee, coll. Insee Références.
- > Collet, M. (2023, octobre). [Le taux de chômage des personnes reconnues handicapées recule nettement entre 2015 et 2022](#). Dares, *Dares Focus*, 55.

¹ Parmi les 3,0 millions des personnes en emploi qui sont limitées par un problème de santé durable, 0,7 million sont reconnues handicapées.

Tableau 1 Caractéristiques sociodémographiques des personnes handicapées en emploi en 2023

En %

	Reconnaissance administrative de handicap	Reconnaissance de handicap ou limitation par un problème de santé durable ¹	Fortes limitations d'activités (indicateur GALI)	Population totale en emploi
Effectifs (en milliers)	1 205	3 524	994	28 012
Femmes	51	55	56	49
Hommes	49	45	44	51
15-24 ans	4	5	5	10
25-39 ans	19	22	20	34
40-49 ans	27	25	24	25
50-64 ans	50	48	51	31
Ménage d'une seule personne	27	23	21	20
Famille monoparentale	11	12	12	10
Couple sans enfant	21	23	24	21
Couple avec enfant(s)	38	39	40	47
Autre type de ménage	3	3	3	3
BEPC ou sans diplôme	22	20	20	12
CAP, BEP	30	27	31	20
Bac ou brevet professionnel	20	21	20	21
Bac+ 2 ou supérieur	29	32	29	47
Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	6	8	7	8
Cadres	11	13	12	22
Professions intermédiaires	23	24	23	25
Employés	33	32	33	25
Ouvriers	27	23	25	19

1. Voir [Population reconnue handicapée ou limitée par un problème de santé durable](#), glossaire (annexe 2).

Lecture > En 2023, 1 205 000 personnes en emploi disposent d'une reconnaissance administrative de handicap.

Champ > France (hors Mayotte), population en emploi âgée de 15 à 64 ans, vivant en logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Emploi 2023, calculs Dares.

Tableau 2 Caractéristiques professionnelles des salariés handicapés en 2023

En %

	Reconnaissance administrative de handicap	Reconnaissance de handicap ou limitation par un problème de santé durable ¹	Fortes limitations d'activités (indicateur GALI)	Population totale en emploi
Effectifs (en milliers)	1 107	3 146	902	24 558
Secteur public	25	27	26	23
Secteur privé	75	73	74	77
CDI	85	87	87	85
CDD	11	10	10	9
Intérim, alternance, stage	4	4	3	6
Temps complet	67	73	67	83
Temps partiel	33	27	33	17
N'a pas travaillé lors de la semaine de référence	22	28	46	13
<i>En arrêt maladie</i>	14	18	38	4

1. Voir [Population reconnue handicapée ou limitée par un problème de santé durable](#), glossaire (annexe 2).

Lecture > En 2023, 33 % des salariés disposant d'une reconnaissance administrative de handicap travaillent à temps partiel.

Champ > France (hors Mayotte), salariés, âgés de 15 à 64 ans, vivant en logement ordinaire.

Source > Insee, enquête Emploi 2023, calculs Dares.